Association Centre de Loisirs

et Culture d’Egly

**Rapport financier**

**Compte de résultat de l’exercice 2019/2020**

Les charges de l’exercice 2019/2020 s’élèvent à 161 532 €, elles sont en baisse par rapport à l’exercice précédent. Cette diminution de 12 % se retrouve principalement sur les postes des charges de rémunérations activités (-14 771.26€), manifestations (-2 073.32€) et broderie

(-3 201.50€).

Les produits s’élèvent à 160 057 €, dont 81 452 € de cotisations et adhésions (-10 596€)

Les recettes manifestations s’élèvent à 956.02€. Elles sont en baisse (- 2 567.48 €).

Le montant de la subvention communale est stable à 77 000 €.

Les produits financiers s’élèvent à 687€, en baisse de -1 720€

Autres produits 621€ indemnités journalières Sécurité Sociale

Le compte de résultat de l’exercice écoulé génère une perte de 1 475€.

---------------------

**Budget prévisionnel 2020/2021**

Le poste correspondant à la rémunération du personnel a été ajusté avec les salaires versés au mois d’Octobre. Les autres postes ont été actualisés en fonction des résultats de l’exercice écoulé et des prévisions.

Les adhésions et cotisations sont celles effectivement enregistrées depuis la rentrée de septembre.

Il est à noter que suite aux confinements successifs, nous avons déjà procédé à des remises sur les activités danse classique et moderne jazz, théâtre enfants et ado. La remise concernant l’exercice 2019/2020 a été impactée sur les comptes 2020-2021.

A la suite du 2eme confinement, il est à prévoir des remboursements aux adhérents sur les activités n’ayant pas bénéficiées des cours en distantiel et ceux pour lesquels il n’est pas possible de procéder à des rattrapages de cours (à ce jour le calcul est en cours et n'a pas été notifié dans le budget prévisionnel).

Beaucoup d’adhérents inscrits n’ont pas régularisé leur inscription. Et suite à la crise sanitaire, aux annulations de cours, à la fermeture de l’association, il n’est pas sûr de pouvoir récupérer notre dû. Un point précis de relance sera effectué avant la fin du premier trimestre 2021.

Le montant de la subvention municipale « activités » et « secrétariat » est proposé stable.